

L'ACTION SYNDICALE

Mot du président

Par *Guy R. Charette*

Déjà l'approche des vacances. Je vous en souhaite de très bonnes et de faire attention dans vos déplacements.

Mais avant la période des vacances, vous avez un rendez-vous fort important. Il s'agit de l'assemblée générale spéciale du 1^{er} juillet qui se tiendra à l'aréna de Joliette à compter de 8 h 30 concernant vos prochaines conditions de travail, soit « la prochaine convention collective ».

ENFIN UNE DATE

Par *Michel Maisonneuve*, 4^e V.P.

Membre du comité de négociation



Comme vous le savez probablement tous à l'heure actuelle, c'est la journée du vendredi 1^{er} juillet 2011 qui a été retenue pour vous présenter le projet de renouvellement de la convention collective. Même si au moment de l'annonce de cette date tout n'est pas terminé, nous avons bon espoir d'en arriver à un règlement sur les points qui demeurent en suspens d'ici là.

Étant donné qu'il s'agit de notre contrat de travail, j'espère que vous y assisterez en grand nombre, car cette assemblée en est une des plus importantes. En effet, il s'agit de nos conditions de travail pour les prochaines années. C'est un moment privilégié que chaque syndiqué a pour recueillir le maximum d'informations sur la négo.

Nous savons très bien que nous sommes en pleine période estivale et que plusieurs d'entre vous avaient peut-être déjà planifié cette journée fériée pour faire une activité. Si tel est le cas, essayez tout de même de vous libérer afin de pouvoir exercer votre pouvoir décisionnel !

L'employeur libèrera le poste 400 la journée précédente afin que chaque employé ait l'opportunité d'assister à l'assemblée. Le matin, il y aura des muffins, du café et du jus. Pour le dîner, il y aura un repas (style boîte à lunch). Des breuvages seront distribués tout au long de la journée. Bref, tout a été pensé dans le but que tout le monde demeure présent pendant la durée de l'assemblée afin que vous soyez bien informés.

Aussi, je tiens à vous souhaiter une belle période estivale à vous ainsi qu'à votre famille. De plus, pour tous ceux qui auront des vacances dans les prochaines semaines, j'espère qu'elles seront belles et mémorables. Soyez prudents dans vos déplacements et activités.

Sur ce, bonne semaine et bonnes vacances !



SANTÉ-SÉCURITÉ

Par *Roger Lépine* A.P.

Prévention : chariot et piéton

Le mercredi 8 juin, un accident impliquant un piéton et un cariste survenait dans l'usine.

C'est le genre de nouvelle qui nous tire automatiquement une grimace, car on imagine tout de suite le degré de gravité des blessures et des complications qu'un tel événement peut causer. On imagine aussi plusieurs scénarios possibles, mais dans tous les cas, c'est le piéton qui se fait ramasser. On essaie de se mettre à la place du cariste, voir comment on se sentirait après une histoire comme celle-là. Toutes ces images nous frappent l'esprit, claires comme si ça s'était passé juste devant nous.

Mais s'il y a une infinité de façon qu'un accident peut arriver, il n'y a qu'une seule attitude préventive lorsqu'on circule dans l'usine.

Voir et être vu

Manœuvrer un chariot élévateur exige une vigilance de tous les instants. Le cariste doit sans cesse évaluer les risques d'échapper sa charge, de heurter un obstacle ou, encore pire, une personne. De plus, cette attention doit être soutenue durant 12 heures consécutives, jour après jour, année après année. Ces considérations valent aussi pour les triporteurs, tricycles ou tout autre véhicule.

IL N'Y A AUCUNE RAISON VALABLE DE SE DÉPÊCHER LORSQU'ON CONDUIT DU MATÉRIEL ROULANT.

Nous tous, sans exception, avons à circuler à pied dans l'usine. Il nous faut accepter le fait d'une part, que si des allées piétonnières nous sont spécialement réservées, elles ne garantissent toutefois pas nécessairement notre sécurité, que ce soit aux intersections ou ailleurs. D'autre part, nous aurons tous à sortir de ces sentiers balisés pour nous rendre à notre machine, pour intervenir lors d'un blocage, etc.

Encore là, et toujours, il faut voir et être vu

Tout ça se résume à un contact visuel : s'assurer que le cariste nous a vu et connaît notre intention de circuler à proximité en nous faisant signe d'attendre ou de passer. Le conducteur et le piéton doivent être constamment conscients de leur environnement et des mouvements des personnes, véhicules et machine qui les entours.

Cette fois-ci, la chance était au rendez-vous, mais ce ne sera pas toujours le cas.

DÉCLARATION (INCIDENT OU ACCIDENT)

Il est important de comprendre que vous devez toujours signaler et déclarer toute blessure à votre superviseur, même les petites blessures qui paraissent anodines et qui demandent seulement un diachylon par exemple. Votre superviseur va l'inscrire dans le registre des blessures; comme cela, votre coupure, contusion, brûlure, égratignure, etc., sera comptabilisée et si lors de vos journées de travail ou de congé suivant, votre blessure mineure s'aggrave, on pourra se référer au registre et votre blessure pourra être traitée sans problème.

Donc, il est important de mentionner tout petit accident. La prévention reste le meilleur moyen de pouvoir travailler en toute sécurité et de rester en santé.

Au nom du comité de santé-sécurité
Bonnes vacances à tous et soyez prudents !



RESPONSABLE DU JOURNAL ET SITE WEB

Par *Joël Bergeron* 3^e V.P.

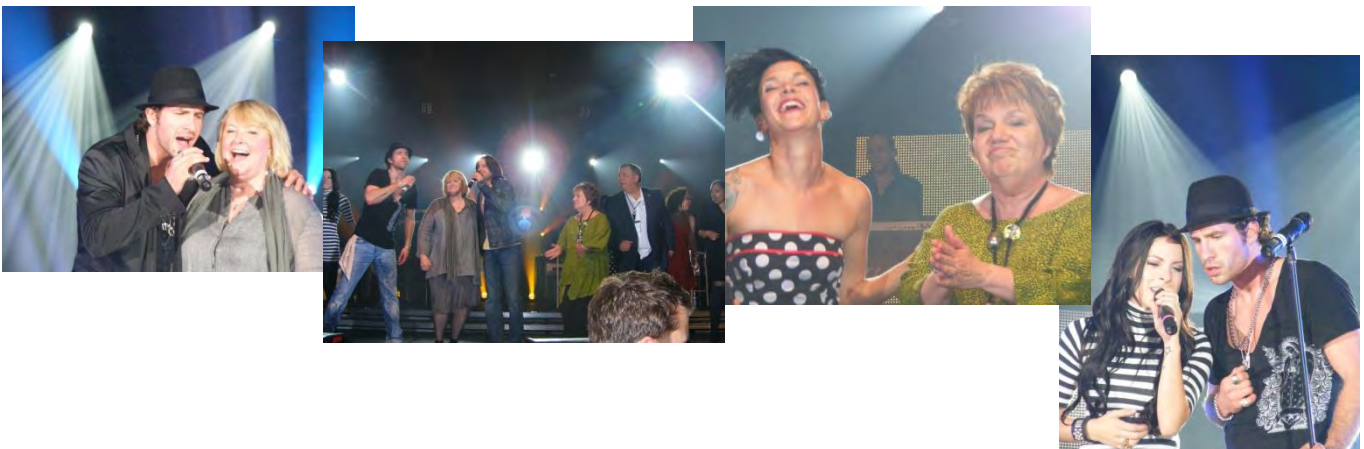
1er juillet 2011 Assemblée générale

C'est vendredi le 1er juillet qu'aura lieu l'assemblée générale pour le renouvellement de la convention collective. Pour ceux et celles qui vivront cette expérience pour la première fois à l'usine, cette journée est cruciale. En effet, la Loi d'Omerta sera levée pour faire place à l'information. Cette information sera décortiquée et analysée ensemble tout au long de la journée afin qu'on puisse faire un choix éclairé. C'est pourquoi chaque intervention sera la bienvenue, car nous voulons savoir votre opinion. Nous vous attendons en grand nombre, car cette journée représentera les prochaines années à venir!

Congrès CSN

Du 15 au 20 mai dernier se tenait le congrès de la CSN à Montréal au Palais des Congrès. Ce fut une semaine riche en informations traitant sur de nombreux sujets tout aussi intéressants les uns que les autres. À tour de rôle, les conférenciers sont venus partager leur savoir et leurs expériences. Guy Rocher, sociologue, est venu parler de maintenir l'esprit de la Révolution tranquille, car trop d'inégalités perdurent encore aujourd'hui. Pierre André Julien, docteur en science économique et professeur à l'UQTR, est venu parler de l'organisation du travail : « Si on ne comprend pas que derrière les entreprises il y a des individus, on ne comprend rien. » M. Julien cite également « les entreprises qui prennent le marché sont celles qui reconnaissent le savoir-faire des travailleurs et qui les traitent bien. Si le patron est le seul à faire de l'argent, les employés ne suivront pas ». D'autres sujets comme l'homophobie, l'économie et le développement durable ont également été abordés. De plus, le jeudi 19 mai avait lieu les élections au comité exécutif, car Claudette Carbonneau, Lise Poulin et Roger Valois, trois grands militants de la CSN ont quitté pour une retraite bien méritée. C'est Louis Roy qui remplacera Madame Carbonneau comme président à la CSN, Jacques Létourneau comme 1er vice-président, Jean Lacharité 2e vice-président, et Jean Lortie comme secrétaire général.

Nous avons eu la chance également d'assister à la soirée de solidarité organisée par la CSN soulignant ses 90 ans de militantisme qui fut appréciée de tous.



CONDITION FÉMININE

Par *Stéphanie Deslauriers*, Responsable de la Condition féminine

Je voudrais souhaiter la bienvenue à toutes les étudiantes qui se joindront à nous pour la saison estivale. En espérant que votre passage à l'usine se déroulera dans le plus grand respect et l'harmonie comme à l'habitude.

Je souhaite à tous mes collègues de merveilleuses vacances, d'en profiter pour décrocher et se reposer et surtout d'être prudents dans toutes vos activités.

N'oubliez pas la boîte mise à votre disposition à l'entrée principale pour tous commentaires ou suggestions.

Sur ce, un très bon été à tous, en espérant que le soleil se joindra à nous !



VACANCES ET RETRAITE

Par *Mario Baillargeon*, 1^{er} V.P.

Les vacances cognent à nos portes et je vous souhaite d'en profiter, car il faut recharger nos batteries. Mais je crois que le plus important reste la prudence et la vigilance lorsque l'on effectue toutes activités.

J'en profite aussi pour souhaiter une excellente retraite à nos futurs retraités. Bonheur et santé !

MÉMO

Par *Jean Bourgeois*, Président par intérim

Après 10 mois de présence syndicale au quotidien, beaucoup de dialogues, plusieurs clauses défendues et une expérience que je n'oublierai jamais. J'espère avoir trouvé les bons arguments et les bons mots.

J'en profite aussi pour vous souhaiter de bonnes vacances, du beau temps et que vos déplacements se fassent sécuritairement.

ÉTUDES DE TEMPS

Par *Mario Champagne*, Préposé aux études de temps

Comme d'habitude, il y a de l'action partout dans l'usine. Chaque département mûrit son projet de raffinage selon ses priorités et les piastres disponibles.

Aux mélangeurs, on l'a joué « safe » au départ. Parce que ça leur paraissait logique de déduire qu'en augmentant le poids des lots, il fallait aussi augmenter le temps de mélange, il aura fallu quelques mois pour déduire certains temps et enfin observer des gains en production.

Dans le dossier du Troester, on se rappellera que la dernière série de tests avait causé des attentes de semelles non négligeables aux TAMs. Lors d'un « débriefing », la direction manifestait son intention d'installer des écrans tactiles sur les chariots du 174. Selon les responsables, ça devrait permettre aux transporteurs de semelles d'éviter des voyages inutiles au Troester et de mieux gérer les priorités à l'assemblage. Maintenant que ces écrans sont arrivés, il reste à faire la programmation, l'installation et l'analyse de risques. L'employeur devrait ensuite planifier un autre test avec le nouvel équipement.

Le « clean laser », quant à lui, est toujours dans son « crate ». Après avoir assisté à la présentation du troisième aménagement (lire emplacement) les avis semblaient unanimes : cette fois-ci serait la bonne. Il restera à trancher qui, des changeurs ou des réparateurs de moules vont utiliser la nouvelle machine.

Pour terminer, il y a déjà un an, j'étais aux tourniquets à vous rappeler d'aller voter aux élections syndicales. Une fois élue, je me suis dit qu'avec un siège dans l'exécutif, je serais aux premières loges pour avoir des nouvelles sur les négociations de la prochaine convention collective. Finalement, le comité de négo a trouvé le moyen d'être encore plus hermétique que les coffres du gouvernement fédéral devant la demande de subvention d'un événement culturel francophone.

Qu'à cela ne tienne, je nous en souhaite une bonne de convention...



... Et bonnes vacances !!!

TRAITEMENTS PENDANT LES VACANCES POUR LES EMPLOYÉS EN ASSIGNATION TEMPORAIRE

Par *Yves S. Laporte*, Resp. ASS./CSST

Ext : 224

Les employés qui ont des traitements de physiothérapie, ergothérapie ou autre, ont l'obligation de poursuivre leurs traitements pendant leurs vacances ou le "shut down" d'été selon la loi.

La seule façon d'en être dispensé, c'est que votre médecin autorise l'arrêt des traitements pendant vos vacances, et ce, en l'inscrivant sur le billet médical C.S.S.T. qu'il remplit et qu'il vous remet suite à la visite.

SURURAKU

Par *Mario Champagne*,
Représentant de l'exécutif syndical pour Sururaku

En décembre dernier, la délégation Sururaku de Joliette s'envolait en direction du Japon pour représenter l'Amérique du Nord dans une compétition corporative internationale. Il s'agissait de déterminer laquelle parmi les usines représentées soumettrait le meilleur projet d'amélioration en utilisant les activités des pratiques standards (en anglais, ça s'appelle le SDP ou Standard Driven Process).

Et si l'on n'a pas remporté la première place, ben ça à l'air qu'on a passé assez proche, merci.

Puis, en février, on a appris qu'on s'était classé parmi les cinq (5) premiers et qu'aucune des quatre (4) équipes ne saura sa position exacte dans le classement. Tout ce qu'on sait, c'est que les juges nippons ont qualifié notre présentation de « pure Sururaku spirit » et qu'ils ont décidé de refaire une nouvelle feuille de pointage pour la prochaine compétition.

Bon ! Tout ça, c'était l'an passé...

Pis cette année, ça s'enligne comment ?

Étant donné qu'il s'agit là d'un événement de calibre international, une présélection à l'échelle continentale s'impose et, dans notre cas, c'est aux États-Unis que ça va se passer. Notre coordonnateur Sururaku va donc s'envoler pour le Tennessee le 21 juin pour soumettre un projet qu'il peaufine depuis plusieurs semaines afin de remporter la compétition au niveau BATO, c'est-à-dire Canada, États-Unis et Mexique.

Il ne faut pas perdre de vue que ces victoires-là sont d'une importance non négligeable. En effet, dans la balance de la rentabilité, elles peuvent servir de contrepoids face aux dollars.

CSN

90 ans d'histoire (s) à revivre

Par *René Fréchette*, trésorier



Nous avons quatre (4) coffrets de deux (2) DVD offerts au coup de 10 \$ chacun. Vous pourrez naviguer dans la ligne de temps de 1921 à 2011 et apprécier des films, des extraits audio ou des photos commentées qui racontent les différentes luttes du mouvement depuis les 90 dernières années.

Vous pouvez vous le procurer au bureau du syndicat.

Je vous souhaite à tous de très bonnes vacances et soyez prudents !

Camp Vol d'été leucan

RAPPEL – RAPPEL – RAPPEL – RAPPEL – RAPPEL – RAPPEL – RAPPEL – RAPPEL - RAPPEL

Comme mentionné dans le dernier journal, il n'y a pas de chandails de Leucan cette année, car ils essaient une nouvelle formule afin de maximiser davantage les profits pour faire bénéficier encore plus d'enfants atteints du cancer d'une semaine de vacances. Donc, la formule est la vente de billets (**VOUS AVEZ JUSQU'AU 1^{er} JUILLET 2011 POUR VOUS EN PROCURER**) avec des prix, soit :

1er prix : une croisière de 7 jours avec une escale, Montréal–Iles-de-la-Madeleine, une valeur de près de 3000 \$ offert par le groupe CTMA

- › **2e prix** : un certificat-cadeau de 1000 \$ pour un voyage offert par nos assurances AGA inc.
- › **3e prix** : 4 pneus Bridgestone valeur maximum de 1000 \$ offert par Bridgestone
- › **4e prix** : 1000 \$ en argent offert par Bombardier
- › **5e prix** : 1000 \$ en argent offert par Câbles d'Acier Itée
- › **6e prix** : 1000 \$ en argent offert par Les Forges de Sorel inc.
- › **7e prix** : 1000 \$ en argent offert par Eacom Timber
- › **8e prix** : 1000 \$ en argent offert par Rio Tinto Alcan
- › **9e prix** : 1000 \$ en argent offert par SSQ
- › **10e à 14e prix** : 999 \$ en argent
- › **15e prix** : 550 \$ en argent
- › **16e prix** : 6 billets VIP offerts par le club de soccer l'Impact de Montréal, d'une valeur de 500 \$ pour la saison 2012
- › **17e prix** : certificat-cadeau de l'Auberge du Vieux Moulin, à Sainte-Émélie-de-l'Énergie, une valeur de près de 300 \$.
- › **18e prix** : une nuitée pour deux personnes incluant déjeuner au Château Murdock Gîte et six billets pour une croisière à bord de la Marjolaine, un forfait d'une valeur de près de 300 \$.

Les billets sont disponibles au bureau syndical au coût de 5,00 \$, voir Hélène, la secrétaire du syndicat, ou Jean Bourgeois, Président syndical par intérim. Les billets ne sont pas exclusivement pour les employés (es) syndiqués (es), vous pouvez en vendre à vos amis et familles si vous voulez.

MERCI en leurs noms !

Bonnes Vacances!

Par *Patrice Durand*, 2^e V.P.



La période estivale est arrivée et il est temps de refaire le plein. Donc, j'en profite pour souhaiter une bonne période de repos à tous les employés syndiqués de l'usine.

RAPPORT DE GRIEFS



Par *Mario Baillargeon, Patrice Durand et Michel Maisonneuve*



Grief 09-081 Claude Blais dept. 112 : Suspension

Ce grief a été retiré à l'étape de l'arbitrage le 16 juin 2011 après entente avec l'employé.

Grief 10-157 Claude Blais dept. 112 : Suspension

Ce grief a été retiré à l'étape de l'arbitrage le 16 juin 2011 après entente avec l'employé.

Grief 11-021 Claude Blais dept. 112 : Suspension

Ce grief a été retiré à l'étape de l'arbitrage le 16 juin 2011 après entente avec l'employé.

Grief 11-027 Claude Blais dept. 112 : Suspension

Ce grief a été retiré à l'étape de l'arbitrage le 16 juin 2011 après entente avec l'employé.

Grief 11-028 Claude Blais dept. 112 : Suspension

Ce grief a été retiré à l'étape de l'arbitrage le 16 juin 2011 après entente avec l'employé.

Grief 11-044 Luc Ferland dept. 126 : Réprimande écrite

Ce grief a été retiré à l'étape no 2 le 16 juin 2011 après discussion avec l'employé.

Grief 11-048 Michel Trottier dept. 126 : Surtemps clause 14.09

Ce grief a été retiré à l'étape no 2 le 16 juin 2011 après discussion avec l'employé.

Grief 11-057 France Samson dept. 166 : Réprimande écrite

Ce grief a été référé à l'arbitrage le 16 juin 2011.

Grief 11-058 France Samson dept. 166 : Réprimande verbale

Ce grief a été référé à l'arbitrage le 16 juin 2011.

Grief 11-070 France Samson dept. 166 : Suspension

Ce grief a été déposé à l'étape no 1 le 20 mai 2011 et l'employeur a huit (8) jours pour nous rencontrer.

Grief 11-071 Jocelyn Latour dept. 123 : Suspension

Ce grief a été déposé à l'étape no 1 le 20 mai 2011 et l'employeur a huit (8) jours pour nous rencontrer.

Grief 11-072 STTBJ (CSN) dept. 136 : Clause 8.11

Ce grief a été déposé à l'étape no 1 le 20 mai 2011 et l'employeur a huit (8) jours pour nous rencontrer.

Grief 11-073 Daniel Pelletier dept. 123 : Suspension

Ce grief a été retiré à l'étape no 2 le 9 juin 2011 après discussion avec l'employé.

Grief 11-074 STTBJ (CSN) dept. 166 : Clause 3.02

Ce grief a été déposé à l'étape no 1 le 20 mai 2011 et l'employeur a huit (8) jours pour nous rencontrer.

Grief 11-077 Sylvain Lebrun dept. 831 : Surtemps clauses 14.09 et 11.04

Ce grief a été retiré à l'étape no 1 le 9 juin 2011 après discussion avec l'employé.

Grief 11-078 Bernard Bertrand dept. 112 : Surtemps 14.09

Ce grief a été réglé à l'étape no 1 le 9 juin 2011 et l'employeur paiera la somme de 454,38\$ à Bernard.

Griefs...

Grief 11-079 Sylvie Bergeron dept. 112 : Surtemps clause 14.09

Ce grief a été déposé à l'étape no 1 le 6 juin 2011 et l'employeur a sept (7) jours pour nous répondre.

Grief 11-080 Josée Marier dpet. 166 : Surtemps clause 14.09

Ce grief a été réglé à l'étape no 1 le 16 juin 2011 et l'employeur paiera la somme de 241.11\$ à Josée.

Grief 11-081 Sylvie Doucet dept. 166 : Surtemps clause 14.09

Ce grief a été réglé à l'étape no 1 le 16 juin 2011 et l'employeur paiera la somme de 238.41\$ à Sylvie.

Grief 11-082 Patrick Tremblay dept. 136 : Réprimande écrite

Ce grief a été déposé à l'étape no 1 le 16 juin 2011 et l'employeur a sept (7) jours pour nous répondre.

Grief 11-083 Patrick Tremblay dept. 136 : Suspension

Ce grief a été déposé à l'étape no 2 le 16 juin 2011 et l'employeur a huit (8) jours pour nous rencontrer.

DÉCÈS

C'est avec un immense regret que nous avons appris le décès de notre compagnon de travail, Monsieur Serge Bourque. Nous tenons à offrir toutes nos condoléances à toute sa famille et amis.

Nos plus sincères condoléances à M. Sylvain Payette ainsi qu'à toute sa famille suite au décès de sa belle-mère.

Nos plus sincères condoléances à Mme Johanne Morel ainsi qu'à toute sa famille suite au décès de sa belle-mère.

Nos plus sincères condoléances à M. Michel Marquis ainsi qu'à toute sa famille suite au décès de sa mère.

Nos plus sincères condoléances à M. Vieng Keo Sittivong ainsi qu'à toute sa famille suite au décès de sa belle-mère.

Nos plus sincères condoléances à M. Gilles St-Pierre ainsi qu'à toute sa famille suite au décès de sa mère.

Nos plus sincères condoléances à M. Sylvain Ricard ainsi qu'à toute sa famille suite au décès de son frère.

Nos plus sincères condoléances à M. Mathieu St-Pierre ainsi qu'à toute sa famille suite au décès de sa grand-mère.

Nos plus sincères condoléances à M. Marcel Champagne ainsi qu'à toute sa famille suite au décès de son père.

Nos plus sincères condoléances à MM. Guy et Marc Beaupré ainsi qu'à toute leur famille suite au décès de leur sœur.

Nos plus sincères condoléances à M. Renaud Ducharme ainsi qu'à toute sa famille suite au décès de sa grand-mère.

N.B. Pour tous ceux et celles qui ont été touchés par un décès dans leur famille et dont nous n'avons pas été avisés, nous désirons vous souhaiter nos plus sincères condoléances.

CLUB SOCIAL

GLISSADES D'EAU À POINTE-CALUMET

Cet été, le Club social aura des billets pour les glissades d'eau au Super Aqua Club de Pointe-Calumet.

Coût : 25 \$ adultes (+ de 54 pouces) membres
30 \$ adultes non-membres

15 \$ enfants (42-54 pouces) membres
21 \$ enfants non-membres

Valides durant toute la saison estivale au moment désiré en 2011.

Demandez-les à un membre de l'exécutif. Payable sur demande.



BONNE RETRAITE

Nous souhaitons une excellente et très longue retraite à :

- M. Mario Arpin : 1^{er} juin 2011
- M. Léo Clément : 1^{er} juin 2011
- M. Luc Forest : 1^{er} juin 2011
- Michel Robillard : 1^{er} juin 2011
- Denis Beaupré : 1^{er} juillet 2011
- Gilbert Breault : 1^{er} juillet 2011
- Marcel Fafard : 1^{er} juillet 2011
- Jean-Yves McGurrian : 1^{er} juillet 2011

